Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2011) **Heft:** 1925

**Artikel:** L'UDC n'a pas sa place au Conseil fédéral

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1025807

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

quand la BNS a amarré le franc au mark allemand. En oubliant que l'inflation qui s'en est suivie n'avait rien à voir avec l'émission massive de francs pour financer l'achat de marks, d'ailleurs bien vite résorbée. En effet, cette inflation était importée, due à une forte surchauffe chez nos partenaires économiques. Tant que le cours du franc montait, la hausse des prix des biens importés de ces pays était compensée par la baisse des cours de leurs monnaies. Cette baisse des cours une fois stoppée, la hausse des prix des biens importés s'est répercutée dans notre pays.

La récente décision de la BNS est donc parfaitement fondée. Les risques d'une reprise de la spéculation sont d'autant moindres que la

détermination de la BNS est plus convaincante et inspire davantage confiance. L'appui du Conseil fédéral, du Parlement, des partis politiques et des milieux économiques y contribuent largement. Reste que le taux de 1.20 franc par € est trop bas. On peut donc supposer que la BNS a décidé de procéder par étapes: montrer qu'elle est en mesure de fixer un taux minimum de l'euro et s'y tenir avant de passer, dans un second temps, au taux de 1.30 ou 1.40, plus proche de la parité économique et surtout impératif pour assurer la survie de branches de notre industrie d'exportation et de nos prestations de services offertes à l'étranger. La logique de cette seconde étape, inévitable, pourrait d'ailleurs suffire à amener les

marchés à se rapprocher de ces taux sans même que la BNS ait besoin d'intervenir.

Enfin, cerise sur le gâteau, la hausse de l'euro – et celle du dollar – améliorera les comptes de la BNS. Que fera-t-elle des euros achetés? Rien espérons-le, tout comme elle ne fait rien des 200 milliards de francs suisses livrés ces dernières semaines. Certes, elle pourrait gagner beaucoup plus en les prêtant à la Banque centrale européenne, voire à la Grèce ou au Portugal, mais à quels risques? La BNS n'a pas pour vocation de financer les dépenses publiques, comme font semblant de le croire certains responsables des finances cantonales. Les revendre quand le franc aura baissé suffira déjà à l'enrichir.

# L'UDC n'a pas sa place au Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley • 7 septembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18478

La participation de l'UDC au gouvernement ne doit pas dépendre du résultat des élections d'octobre, mais du respect des règles de la concordance

Les partis gouvernementaux sont d'accord, comme peuvent l'être les membres d'un oligopole: le Conseil fédéral doit refléter le poids électoral de chacun selon la formule traditionnelle du 2-2-2-1 (<u>DP 1902</u><sup>20</sup>).

Même le bouillonnant jeune Turc socialiste Cedric Wermuth, militant du dépassement du capitalisme, a prêché pour cette <u>formule</u> <sup>21</sup> devant une récente assemblée des délégués de l'UDC, suivant ainsi la direction de son parti qui joue à « tu me soutiens je te soutiens ». Dans les médias, nombre de commentateurs politiques tiennent le même raisonnement.

Répétons-le donc: la concordance ne se résume pas à l'application mécanique de la règle de trois.

Cette manière de déduire la composition du Conseil fédéral du résultat des élections à l'Assemblée fédérale fait l'impasse sur la nature du régime politique helvétique. Le raisonnement vaut pour un régime parlementaire où le gouvernement doit pouvoir compter sur une majorité stable tout au long de la législature; il y va de sa survie.

Or nos institutions ne relèvent pas de cette logique de bipolarisation (majorité/opposition) et d'alternance. Le Conseil fédéral est élu pour une durée fixe de quatre ans. Pour chacun de ses projets, il doit trouver une majorité au Parlement, pas toujours la même d'ailleurs et, le cas échéant, le soutien d'une majorité populaire. Ce jeu à trois – Conseil fédéral, Parlement, peuple – justifie la participation à l'exécutif des principales forces politiques. Cette participation doit faciliter la recherche de solutions de compromis, seules à même de trouver un soutien suffisant.

L'UDC, en se positionnant en force d'opposition radicale, refuse les règles de la concordance. Elle ne montre aucun intérêt à bâtir des compromis. Son seul objectif consiste à optimiser ses résultats électoraux en exacerbant les mécontentements. Pour ce faire, elle n'hésite pas à invectiver systématiquement les autres partis, le Conseil fédéral et la justice accusés de trahison, prétendant être seule à défendre les intérêts du

pays. Plutôt que de coopérer dans la recherche de solutions, elle a fait le choix systématique d'un bouc émissaire, les étrangers. Dans cette entreprise de terrible simplification, elle va jusqu'à mettre en question les principes fondamentaux d'un Etat de droit tels que l'égalité de traitement, le principe de proportionnalité et la séparation des pouvoirs.

Ce parti, qui se veut le champion du patriotisme, est en passe de mettre la Suisse dans une situation intenable sur la scène internationale. Qu'il s'oppose à une adhésion à l'Union européenne, c'est son droit. Qu'il ait fait échouer l'adhésion à l'Espace économique européen, c'était aussi son droit. Mais qu'il soit prêt maintenant à faire capoter les accords bilatéraux montre à quelles extrémités destructrices peut conduire l'obstination de cette formation.

Un tel parti, qui n'a que mépris pour ses adversaires et qui ne montre aucun intérêt au compromis, n'a pas sa place au sein du Conseil fédéral.

On rétorquera que les socialistes aussi mènent une politique d'opposition. Mais cette opposition n'a rien de systématique. La concordance n'exclut pas d'ailleurs des positions parfois divergentes lorsque le compromis se révèle trop peu équilibré.

Les autres partis gouvernementaux et surtout les libéraux-radicaux ne semblent pas avoir encore compris que l'UDC n'est pas soluble dans la concordance.

L'UDC passe pour un parti conservateur. Erreur: il s'agit d'un parti révolutionnaire prêt à détruire les institutions et à mettre en danger l'économie. Ne lui concéder ne serait-ce qu'un siège au gouvernement, c'est affaiblir l'exécutif et non renforcer sa représentativité.

# Ouest lausannois: une ville sur le chaos?

Albert Tille • 16 septembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18521

Malgré l'attribution du prix Wakker, le puzzle institutionnel de l'Ouest lausannois rend la coordination difficile

Le <u>prix Wakker 2011</u> <sup>14</sup> de la sauvegarde du patrimoine est attribué à l'Ouest lausannois. La nouvelle a l'allure d'un gag. En effet, le territoire morcelé en neuf communes est le symbole vivant de l'anarchie

urbaine.

Les petits villages d'autrefois ont été déstructurés, successivement par l'industrialisation, les centres commerciaux de banlieue et la désindustrialisation. Tout le réseau de transports a été conçu pour assurer le transit vers le centre de Lausanne et non pour desservir une zone qui compte aujourd'hui 75 000 habitants. Les balafres

autoroutières ont découpé le territoire. L'implantation du vaste campus universitaire a apporté son supplément hétéroclite à la région. Bref, lorsque neuf communes indépendantes aménagent le territoire, c'est le chaos.

La simple logique voudrait qu'une agglomération urbaine soit gérée par une autorité unique. Mais la politique a ses raisons que la raison ne